

MAIRIE de ROYAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS**

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois d'avril, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, président du CCAS, en application de l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales

Date de convocation : 17 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, JARLIER Marie-Anne, ROQUIER Samuel, MERCIER Sophie, THOREAU Véronique, CARDENAS Sylvie, BUONOCORE Jacqueline, AUBAGNAC Michèle,

Absents/excusés : Mme DEBORD Cécile, assistante sociale, JOUFFRET Philippe, VIAL Louis

Procurations : GREGOIRE Corinne à JARLIER Marie-Anne

ALBARET Claudine à AUBAGNAC Michèle

FREY Mchel à ROQUIER Samuel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 11 (dont 3 procurations)

M. Hugo FRANCK ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration ; Mme Véronique THOREAU a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2025 – Budget M22 Service Aide à Domicile

Balance générale

6 - CCAS DE ROYAT / 7 - SERVICE D'AIDE A DOMICILE / 2025

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	6 433,56 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 433,56 €	0.00 €	0.00 €	2 382.00 €	2 382.00 €	4 051.56 €
Recette	6 433,56 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 433,56 €	0.00 €	0.00 €	6 433,56 €	6 433,56 €	0.00 €
Excédent	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 051.56 €	4 051.56 €	
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	340 899,78 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	340 899,78 €	2 700.00 €	0.00 €	325 992.60 €	325 992.60 €	14 907.18 €
Recette	340 899,78 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	340 899,78 €	0.00 €	0.00 €	325 992.60 €	325 992.60 €	14 907.18 €
Excédent	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €	
Déficit						2 700,00 €				
Résultat										
Excédent	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €	4 051.56 €	4 051.56 €	
Déficit						2 700,00 €				

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER le compte administratif 2025 du Budget M22 du Service Aide à Domicile.**

Fait et délibéré et en séance, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

**Le Président,
Hugo FRANCK**



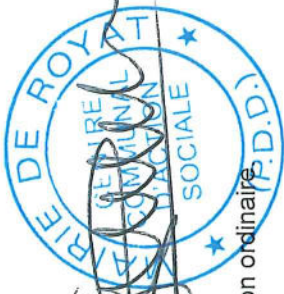
PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

12 MAI 2026

BUREAU DU COURRIER

Présenté par le Président,
A Royat, le 30/04/2026.

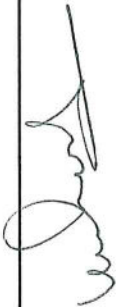
Le Président,



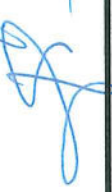
Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire
A Royat, le 30/04/2026.

Les membres du Conseil d'administration

BUREAU DU COURRIER

ALBARET CLAUDINE	
AUBAGNAC MICHELE	
BUONOCORE JACQUELIEN	
CARDENAS SYLVIA	

Nombre de membres en exercice	: 13
Nombre de membres présents	: 7
Nombre de suffrages exprimés	: 10
VOTES	
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstentions	: 0
Date de convocation	: 17/04/2026

FRANCK HUGO		
FREY MICHEL		
GREGOIRE CORINNE		
JARLIER MARIE-ANNE		
JOUFFRET PHILIPPE	PREFECTURE DU PUY-DE-DOME 12 MAI 2026	
MERCIER SOPHIE	BUREAU DU COURRIER	
ROQUIER SAMUEL		
THOREAU VERONIQUE		
VIAL LOUIS		